

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES : IDENTIFIER LES URGENCES, CRÉER DES DYNAMIQUES

Alors que la recherche et l'information sur les inégalités sociales ont beaucoup progressé ces dernières années, les inégalités environnementales ne font que depuis peu l'objet de travaux en France. Le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg les envisageait en 2002 comme « une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels...), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité. »

Tous les pays et les populations ne sont pas à égalité face aux changements climatiques, à l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes.

Comment concrétiser aujourd'hui un mode de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de

répondre aux leurs, comme le rapport Brundtland définissait le développement durable en 1987 ?

De nombreux paramètres interviennent dans la nécessité d'un changement de logique économique. Le Conseil souhaite une véritable évolution de notre modèle de développement, compatible avec une nouvelle approche écologique assurant la sauvegarde des systèmes naturels, le respect des droits fondamentaux et la satisfaction des besoins essentiels.

Les propositions de l'avis et le rapport du CESE explorent la dimension nationale des inégalités environnementales et sociales en métropole et dans les outre-mer en s'efforçant de concilier impératifs environnementaux, sociaux et économiques. Prolongeant les propositions d'avis déjà rendus par le Conseil, des pistes d'action sont formulées en direction des pouvoirs publics comme des acteurs pour changer de paradigme.

La complexité des questions posées et l'ambition que sous-tend l'invention d'un nouveau modèle de développement ont été sources d'approches et de priorités différentes. Elles requièrent l'élargissement des connaissances partagées et incitent à la poursuite de la réflexion.

« Tous les pays et les populations ne sont pas à égalité face aux changements climatiques, à l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes. »



Pierrette Crosemarie

est inspectrice principale des douanes et membre du groupe de la CGT.

Elle siège au CESE à la section de l'environnement et elle est également vice-présidente de la délégation à l'outre-mer du CESE.

Contact :

pierrette.crosemarie@lecese.fr
01 44 43 64 12

Les préconisations avancées se concentrent sur certains aspects des liens entre inégalités environnementales et sociales, sans prétendre à l'exhaustivité, et visent à promouvoir dans tous les domaines une logique de prévention. Elles se déclinent en quatre grands axes :

IDENTIFIER ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES D'EXPOSITION ET D'ACCÈS AUX AMÉNITÉS

- 👉 **Agir sur les déterminants socioéconomiques et environnementaux de santé, une priorité, et pour cela :**
 - opter résolument pour un changement de paradigme
 - produire des données adéquates
 - réduire les expositions et sources d'exposition
 - promouvoir la santé et lutter contre les inégalités de santé environnementale par la transversalité et l'anticipation
 - impliquer la société
 - se donner les moyens d'infléchir les politiques publiques en matière de santé
- 👉 **Réduire les inégalités dans les territoires ruraux en améliorant la qualité de vie**
- 👉 **Améliorer l'accès aux aménités environnementales en milieu urbain**
- 👉 **Lutter contre les inégalités d'exposition et d'accès environnementales outre-mer, par :**
 - l'adaptation au risque climatique outre-mer afin de prévenir de nouvelles inégalités
 - la poursuite et l'amplification des actions des plans chlordécone aux Antilles
 - l'effectivité du droit à l'eau
 - la réduction des inégalités d'exposition aux risques et nuisances des déchets ménagers
- 👉 **Réduire ou éviter une trop grande hétérogénéité dans l'application des normes dans l'Union européenne**

ANTICIPER LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

- 👉 **Identifier clairement par objectifs les différents financements des politiques environnementales**
- 👉 **Prévenir les aspects sociaux des mesures environnementales dans l'énergie**
- 👉 **Prévenir tout risque d'aggravation de la précarité énergétique**

FAVORISER LA PARTICIPATION AUX POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

- 👉 **Organiser les modalités d'action des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements**
- 👉 **Faire des nouveaux agendas 21 de vrais projets de territoire, ancrés localement**
- 👉 **Donner corps au « droit à la ville » en développant la participation et en luttant contre les inégalités de capacité d'action sur l'environnement**
- 👉 **Renforcer la démocratie sanitaire à tous les échelons de la société**
- 👉 **Former à la participation démocratique dès le plus jeune âge**

DÉVELOPPER RESPONSABILITÉ ET RÉPARATION ENVIRONNEMENTALE

- 👉 **S'assurer que la règle « pollueur-payeur » est appliquée**
- 👉 **Poursuivre l'expertise sur la consolidation du principe de réparation du préjudice écologique**
- 👉 **Préserver le principe de précaution, principe d'action pour un développement humain durable**
- 👉 **Mieux appréhender les problématiques environnementales et sociales des entreprises dans le contexte international**